

Direction de la Solidarité  
Service Tarification  
des Établissements Sociaux

Colmar, le

**2006 - 00430**

ARRETE

DSOL

du **3 AOUT 2006**

**portant fixation de la dotation globale de fonctionnement au titre de l'exercice 2006  
du Centre d'Accueil de Jour de l'APAEI du Sundgau à DANNEMARIE**

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et  
notamment l'article 45 ;

**VU** les propositions de l'établissement ;

**SUR** proposition du Directeur Général des Services ;

REÇU A LA PRÉFECTURE  
- 7 AOUT 2006

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :**

Pour l'exercice budgétaire 2006, les recettes et les dépenses prévisionnelles du Centre d'Accueil de Jour de l'APAEI du Sundgau à DANNEMARIE sont autorisées comme suit :

Dépenses :	
Groupe I :	20 781,00 €
Groupe II :	151 073,58 €
Groupe III :	27 827,00 €
Total dépenses :	199 681,58 €
Recettes :	
Groupe I :	185 775,58 €
Groupe II :	4 659,00 €
Groupe III :	9 247,00 €
Total recettes :	199 681,58 €

**ARTICLE 2 :**

La dotation globale de fonctionnement du Centre d'Accueil de Jour de l'APAEI du Sundgau à DANNEMARIE est fixée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 à :

**185 775,58 €**

Le prix de journée 2006 est fixé, à titre indicatif, à **97,78 €**.

**ARTICLE 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

D A T E	Réception par le représentant de l'État ..... - 7 AOUT 2006
	Publication - Notification le ..... 10 AOUT 2006

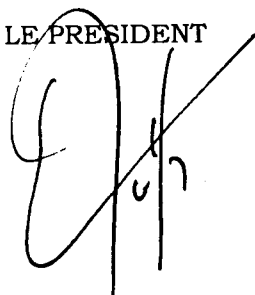


Par le Président du Conseil Général  
et par délégation

Le Directeur Adjoint

  
Maxime HERRGOTT

LE PRÉSIDENT

  
Charles BUTTNER